



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Importation du miel

Question écrite n° 16213

Texte de la question

M. Jean-François Portarrieu attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire sur la situation du marché des miels frauduleux d'importation en Europe. Chaque année, ce sont notamment 68 000 tonnes en provenance de Chine qui viennent alimenter le marché du miel en France, dont les prix anormalement bas, selon un rapport issu de la Commission européenne sur l'importation de miels, tendent à déséquilibrer les exploitants français qui ne peuvent s'aligner. De plus, si près de 60 % de la consommation de miel en France provient du marché européen ou international, il apparaît qu'une quantité importante ne respecterait pas non plus les règles appliquées à la production apicole française et pourrait être considérée comme frauduleuse. Si ces situations sont avérées, il lui demande si la France pourrait prendre une initiative pour entraîner les autres membres de l'Union européenne à réguler et contrôler ces dérives.

Données clés

Auteur : [M. Jean-François Portarrieu](#)

Circonscription : Haute-Garonne (5^e circonscription) - Horizons et apparentés

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 16213

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : Agriculture et souveraineté alimentaire

Ministère attributaire : [Économie, finances, souveraineté industrielle et numérique](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [19 mars 2024](#), page 1986

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)